

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AVRIL 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 23 avril 2019 à la salle Flore laurentienne située au centre administratif de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

SONT PRÉSENTS :

COMMISSAIRES :

Mesdames Diane Fournier, Myriam Hardy, Carole Lavallée (*à distance*), Nicole Leblanc et Catherine Pelletier

Messieurs Benoît Laganière, Serge Mainville, Bruno Marcoux et Jean-Pierre Picard

Formant quorum sous la présidence de Mme Nicole Leblanc, vice-présidente.

EST ABSENTE :

Madame Sheila Ellien

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Mme Marie-Dominique Taillon, directrice générale
Mme France Blouin, directrice générale adjointe
Mme Sylvie Caron, directrice générale adjointe
M. Marc-André Petit, directeur général adjoint
M. Ghislain Plourde, directeur général adjoint
Mme Sylvia Vigneault, directrice, Service des technologies de l'information
M. Christian Couloume, directeur adjoint, Service des Ressources matérielles
Me Julie Brunelle, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOMENT DE RÉFLEXION

Mme Nicole Leblanc, vice-présidente, déclare la séance ouverte. Il est 21 h 10.

68-CE-2018-2019

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Marcoux :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel quel.

Adoptée à l'unanimité

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AVRIL 2019

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal :
 - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 février 2019
4. Période de questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
6. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
7. Affaires du Service des ressources éducatives
8. Affaires du Service des ressources humaines
 - 8.1. Congédiement – personnel enseignant
 - 8.2. Congédiement – personnel enseignant
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
10. Affaires du Service des ressources financières
11. Affaires du Service des ressources matérielles
 - 11.1. Autorisation à poursuivre à un processus d'appel d'offres sur invitation – acquisition d'une génératrice au gaz naturel – projet de construction d'une école (primaire / secondaire) dans le secteur de Greenfield Park
 - 11.2. Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy – remplacement des unités de toit, aile B
 - 11.3. École Adrien-Gamache – remplacement de la toiture sections A et C3
 - 11.4. École alternative des Quatre-Saisons – remplacement du parement de la maçonnerie
 - 11.5. École Bourgeois-Champagnat – rénovation du gymnase, local 112
 - 11.6. École Charles-Bruneau - rénovation de la finition des planchers des corridors et du gymnase
 - 11.7. École Gérard-Filion – remplacement de la toiture, sections F7 et A10
 - 11.8. École Gérard-Filion – rénovation des blocs sanitaires, locaux A-108, A-200 et A-300
 - 11.9. École Monseigneur-A.-M.-Parent – remplacement des lampadaires
 - 11.10. École Monseigneur-Forget – réfection des escaliers de béton de la façade / réfection des escaliers et des perrons de béton de la cour
 - 11.11. École Paul-Chagnon – rénovation du bloc sanitaire, local 203
 - 11.12. École Sainte-Claire, B – rénovation du bloc sanitaire, locaux B-152 et B-252
 - 11.13. École Guillaume-Vignal – rénovation du bloc sanitaire, local A-132
12. Affaires du Service des technologies de l'information
13. Affaire du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

14. Autres points
 - 14.1. Dépenses de la présidente du Conseil - autorisation
15. Période de questions orales du public
16. Paroles aux commissaires
17. Ajournement ou clôture de la séance

69-CE-2018-2019

**EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MARS 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Diane Fournier que le procès-verbal de la séance du 26 mars 2019 soit adoptée avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne du public n'a pris la parole.

70-CE-2018-2019

CONGÉDIEMENT – PERSONNEL ENSEIGNANT

CONSIDÉRANT que C.F. a été assigné à domicile dès que la Commission a été informée des faits allégués à son égard, soit le 12 mars 2019;

CONSIDÉRANT l'arrestation de C.F. pour leurre et exploitation sexuelle le 13 mars 2019;

CONSIDÉRANT l'enquête administrative menée par des représentants de la Commission;

CONSIDÉRANT les aveux effectués par C.F. relativement aux faits qui lui sont reprochés à des représentants de la Commission dans le cadre d'une rencontre d'enquête administrative tenue le 22 mars 2019;

CONSIDÉRANT que C.F. a été relevé de ses fonctions sans traitement en date du 25 mars 2019, conformément à la clause 5-7.03 de l'Entente locale intervenue entre la Commission et le Syndicat de Champlain;

CONSIDÉRANT l'importance du modèle que doit être tout enseignant auprès de ses élèves et le fait que C.F. y a porté une atteinte grave et irrémédiable;

CONSIDÉRANT l'importance des devoirs des enseignants tels qu'ils sont énumérés à l'article 22 de la *Loi sur l'instruction publique* et la vulnérabilité des enfants qui leur sont confiés

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des ressources humaines;

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AVRIL 2019

CONSIDÉRANT la présentation et l'analyse du dossier effectuées lors de la rencontre du comité de travail du Comité exécutif tenue le 16 avril 2019.

CONSIDÉRANT que bien que dûment avisés, les représentants syndicaux et C.F. ne sont pas intervenus à la présente séance;

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par Mme Diane Fournier :

- 1° **DE RÉSILIER** le contrat d'enseignement de l'enseignant C.F. et de procéder à son renvoi pour inconduite et immoralité dans l'accomplissement de ses devoirs.

Adoptée à l'unanimité

CONGÉDIEMENT – PERSONNEL ENSEIGNANT

CONSIDÉRANT que P.T. a été suspendu le 9 mars 2015 pour 10 jours pour inconduite grave, immoralité et insubordination;

CONSIDÉRANT que P.T. a été suspendu le 12 décembre 2016 pour 15 jours pour manque de respect, incivilité, inconduite, immoralité, négligence à remplir ses devoirs et manque de loyauté;

CONSIDÉRANT que P.T. a été suspendu le 20 septembre 2018 pour 19 jours pour manque de respect, incivilité et inconduite;

CONSIDÉRANT la nature et la gravité des événements survenus le 4 avril 2019;

CONSIDÉRANT que P.T. a été relevé de ses fonctions en date du 4 avril 2019, conformément à la clause 5-7.03 de l'Entente locale intervenue entre la Commission et le Syndicat de Champlain;

CONSIDÉRANT l'importance du modèle que doit être tout enseignant auprès de ses élèves et le fait que P.T. y a porté une atteinte grave et irrémédiable;

CONSIDÉRANT l'importance des devoirs des enseignants tels qu'ils sont énumérés à l'article 22 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

CONSIDÉRANT la récurrence des comportements reprochés à P.T. et son incapacité à apporter les ajustements demandés malgré le nombre et la sévérité de mesures disciplinaires imposées au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des ressources humaines;

CONSIDÉRANT la présentation et l'analyse du dossier effectuées lors de la rencontre du comité de travail du Comité exécutif tenue le 16 avril 2019.

CONSIDÉRANT les représentations syndicales faites lors de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Laganière:

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AVRIL 2019

- 1° **DE RÉSILIER** le contrat d'engagement de l'enseignant P.T. et de procéder à son renvoi pour inconduite dans l'accomplissement de ses devoirs.

Le huis clos, avec autorisation que soient présents Mme Côté, la directrice générale et les directeurs généraux adjoints présents à la séance, la secrétaire générale et la partie syndicale, est demandé par le commissaire Benoît Laganière. Il est 21h19.

71-CE-2018-2019

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme Carole Lavallée, qui participe à distance à la séance, se retire de celle-ci et la communication est terminée.

Le conseil procède à huis clos.

La suite des délibérations se continuent à huis-clos mais sans la partie syndicale. Il est 9h32.

Le conseil délibère.

72-CE-2018-2019

Sur proposition de Mme Diane Fournier, adoptée à l'unanimité, la séance publique reprend à 21 h 49.

73-CE-2018-2019

Adoptée à l'unanimité

74-CE-2018-2019

AUTORISATION À POURSUIVRE UN PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – ACQUISITION D'UNE GÉNÉRATRICE AU GAZ NATUREL – PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE (PRIMAIRE / SECONDAIRE) DANS LE SECTEUR DE GREENFIELD PARK

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation a été lancé relativement à l'acquisition d'une génératrice au gaz naturel, selon les besoins du projet de construction d'une école (primaire / secondaire) dans le secteur de Greenfield Park ;

CONSIDÉRANT que quatre (4) fournisseurs ont été invités à soumissionner ;

CONSIDÉRANT qu'un (1) seul fournisseur a déposé une soumission, soit « Drumco Énergie inc. », pour un montant total de 64 470,00 \$ (avant taxes) ;

CONSIDÉRANT que cette soumission est conforme ;

CONSIDÉRANT que le prix soumis par ce fournisseur correspond au prix du marché ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 5.2.3.5 de la *Politique d'achat relative aux contrats d'approvisionnement, se services et de travaux de construction* de la Commission scolaire, l'autorisation de l'instance délégataire supérieure est requise lors d'un processus d'appel d'offres sur invitation pour lequel une seule soumission conforme a été reçue ;

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles ;

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par M. Bruno Marcoux :

- 1° **QUE** soit autorisée la poursuite du processus d'appel d'offres sur invitation avec le seul fournisseur ayant présenté une soumission conforme, soit « Drumco Énergie inc. ».

Adoptée à l'unanimité

75-CC-2018-2019

**CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE PIERRE-DUPUY –
REPLACEMENT DES UNITÉS DE TOIT, AILE B**

CONSIDÉRANT que quatre (4) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges ;

CONSIDÉRANT que trois (3) entrepreneurs ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT la recommandation du professionnel mandaté du Service des ressources matérielles ;

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par M. Serge Mainville :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 090-390-43585 – Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy – remplacement des unités de toit, aile B, soit accordé à l'entrepreneur « Ventilation Bell-Rive inc. » pour un montant total de 104 012,00\$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 2 avril 2019, déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom de la Commission scolaire dans la mise en œuvre de la présente décision, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

76-CE-2018-2019

**ÉCOLE ADRIEN-GAMACHE – REPLACEMENT DE LA TOITURE, SECTIONS
A ET C3**

CONSIDÉRANT que six (6) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que six (6) entrepreneurs ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Robert Crépeau et Alain Duval Architectes inc. »

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par Mme Diane Fournier :

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

7

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AVRIL 2019

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 001-001-45625 – École Adrien-Gamache – remplacement de la toiture, sections A et C3, soit accordé à l'entrepreneur « Toitures Roger Lapointe inc. » pour un montant total de 256 650,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 2 avril 2019 déposé par le Service des ressources matérielles ;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom de la Commission scolaire dans la mise en oeuvre de la présente décision, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

77-CE-2018-2019

ÉCOLE ALTERNATIVE DES QUATRE-SAISONS – REMPLACEMENT DU PAREMENT DE LA MAÇONNERIE

CONSIDÉRANT que onze (11) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que huit (8) entrepreneurs ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Jodoin Lamarre Pratte Architectes inc. » ;

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par M. Bruno Marcoux :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 004-004-44655 – École alternative des Quatre-Saisons – remplacement du parement de la maçonnerie, soit accordé à l'entrepreneur « 9140-2594 Québec Inc / Construction Arcade » pour un montant total de 293 600,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 27 mars 2019 déposé par le Service des ressources matérielles ;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom de la Commissions scolaire dans la mise en oeuvre de la présente décision, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

78-CE-2018-2019

ÉCOLE BOURGEOYS-CHAMPAGNAT – RÉNOVATION DU GYMNASÉ, LOCAL 112

CONSIDÉRANT que deux (2) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que deux (2) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Cimaise inc. »

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par Mme Catherine Pelletier :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 005-005-44939 – École Bourgeoys-Champagnat – rénovation du gymnase, local 112, soit accordé à l'entrepreneur « 9116-0093 Québec inc. / Construction Michel Dufresne et fils » pour un montant total de 297 000,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 12 avril 2019 déposé par le Service des ressources matérielles ;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom de la Commission scolaire dans la mise en oeuvre de la présente décision, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

79-CE-2018-2019

ÉCOLE CHARLES-BRUNEAU – RÉNOVATION DE LA FINITION DES PLANCHERS DES CORRIDORS ET DU GYMNASE

CONSIDÉRANT que cinq (5) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que trois (3) entrepreneurs ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Architecture49 inc. » :

IL EST PROPOSÉ avec dispense de lecture, par Mme Myriam Hardy:

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 007-007-44942 / 44952 – École Charles-Bruneau – rénovation de la finition des planchers des corridors et du gymnase, soit accordé à l'entrepreneur « Constructions Dougère inc. » pour un montant total de 374 990,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 9 avril 2019 déposé par le Service des ressources matérielles ;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom de la Commission scolaire dans la mise en oeuvre de la présente décision, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

80-CE-2018-2019

ÉCOLE GÉRARD-FILION – REMPLACEMENT DE LA TOITURE, SECTIONS F7 ET A10

CONSIDÉRANT que onze (11) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CONSIDÉRANT que cinq (5) entrepreneurs ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Vincent Leclerc Architecte inc. »;

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par Mme Catherine Pelletier :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 078-278-45644 – École Gérard-Filion – remplacement de la toiture, sections F7 et A10, soit accordé à l'entrepreneur « Toitures Trois Étoiles Inc. » pour un montant total de 274 320,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 28 mars 2019 déposé par le Service des ressources matérielles ;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom de la Commission scolaire dans la mise en œuvre de la présente décision, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

81-CE-2018-2019

ÉCOLE GÉRARD-FILION – RÉNOVATION DES BLOCS SANITAIRES, LOCAUX A-108, A-200 ET A-300

CONSIDÉRANT que quatre (4) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que deux (2) entrepreneurs a déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « C2V Architecture inc. »;

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par Mme Catherine Pelletier:

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 078-278-44959 – École Gérard-Filion – rénovation des blocs sanitaires, locaux A-108, A-200 et A-300, soit accordé à l'entrepreneur « Construction Richelieu inc. » pour un montant total de 431 000,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 13 mars 2019 déposé par le Service des ressources matérielles ;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom de la Commission scolaire dans la mise en œuvre de la présente décision, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

82-CE-2018-2019

ÉCOLE MONSEIGNEUR-A.-M.-PARENT – REMPLACEMENT DES LAMPADAIRES

CONSIDÉRANT que sept (7) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que sept (7) entrepreneurs ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'ingénierie « Induktion Groupe Conseil inc. » :

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par M. Bruno Marcoux :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 084-284-43629 – École Monseigneur-A.-M.-Parent – remplacement des lampadaires, soit accordé à l'entrepreneur « 9211-9825 Québec inc. / C-Techno » pour un montant total de 363 292,78 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 21 mars 2019 déposé par le Service des ressources matérielles ;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom de la Commission scolaire dans la mise en oeuvre de la présente décision, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

83-CE-2018-2019

ÉCOLE MONSEIGNEUR-FORGET – RÉFECTION DES ESCALIERS DE BÉTON DE LA FAÇADE / RÉFECTION DES ESCALIERS ET DES PERRONS DE BÉTON DE LA COUR

CONSIDÉRANT que cinq (5) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que quatre (4) entrepreneurs ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Barin S.E.N.C.R.L. » ;

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par M. Bruno Marcoux :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 042-042-45619 / 45662 – École Monseigneur-Forget – réfection des escaliers de béton de la façade / réfection des escaliers et des perrons de béton de la cour, soit accordé à l'entrepreneur « Constructions J. Boulais inc. » pour un montant total de 282 116,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 19 mars 2019 déposé par le Service des ressources matérielles ;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom de la Commission scolaire dans la mise en oeuvre de

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

la présente décision, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

84-CE-2018-2019

ÉCOLE PAUL-CHAGNON – RÉNOVATION DU BLOC SANITAIRE, LOCAL 203

CONSIDÉRANT que quatre (4) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que trois (3) entrepreneurs ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Atelier Goyette Architecture inc. »;

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par M. Jean-Pierre Picard:

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 043-043-44954 – École Paul-Chagnon – rénovation du bloc sanitaire, local 203, soit accordé à l'entrepreneur « Constructions J. Boulais inc. » pour un montant total de 133 408,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 26 mars 2019 déposé par le Service des ressources matérielles ;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom de la Commission scolaire dans la mise en œuvre de la présente décision, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

85-CE-2018-2019

ÉCOLE SAINTE-CLAIRE, B – RÉNOVATION DU BLOC SANITAIRE, LOCAUX B-152 ET B-252

CONSIDÉRANT que trois (3) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que trois (3) entrepreneurs a déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « UN Architecture inc. »;

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par M. Jean-Pierre Picard :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 054-054-44953 – École Sainte-Claire, B – rénovation du bloc sanitaire, locaux B-152 et B-252, soit accordé à l'entrepreneur « Pincor ltée » pour un montant total de 207 733,09 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AVRIL 2019

soumissions du 11 avril 2019 déposé par le Service des ressources matérielles ;

- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom de la Commission scolaire dans la mise en oeuvre de la présente décision, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

86-CE-2018-2019

ÉCOLE GUILLAUME-VIGNAL – RÉNOVATION DU BLOC SANITAIRE, LOCAL A-132

CONSIDÉRANT que quatre (4) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges ;

CONSIDÉRANT que trois (3) entrepreneurs ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Massicotte Dignard Taillefer Patenaude Atelier d'architecture inc. » ;

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par M. Jean-Pierre-Picard:

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 025-025-44944 / 44203 – École Guillaume-Vignal – rénovation du bloc sanitaire, local A-132, soit accordé à l'entrepreneur « 9116-0093 Québec inc. / Construction Michel Dufresne et Fils » pour un montant total de 132 000,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 26 mars 2019 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom de la Commission scolaire dans la mise en oeuvre de la présente décision, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

87-CE-2018-2019

DÉPENSES DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL - AUTORISATION

CONSIDÉRANT que l'article 4.1 de la *Politique de frais de déplacement et de voyage* adoptée par le Conseil des commissaires prévoit que les dépenses de la présidente du conseil sont autorisées par le comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ par M. Serge Mainville :

1° **D'AUTORISER** les dépenses de la présidence au montant de 41,64\$ pour la période du 27 janvier au 15 avril 2019, qui se détaillent comme suit :

**Dîner rencontre avec M. Jean-Marc Léveillé de l'OSDL,
6 février 2019**

- Kilométrage, stationnement et restaurant pour deux 41,64\$

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne du public n'a pris la parole.

PAROLE AUX COMMISSAIRES

Aucun commissaire n'a pris la parole.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 21 h 55.

Présidence

Secrétaire générale

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AVRIL 2019

